

Décision numéro 2020- 8- 26/11/2020

Avis ARS Grand Est du 26 novembre 2020

concernant la situation épidémique de la Meurthe et Moselle

Les indicateurs sanitaires publiés par Santé publique France dans ses points de situation épidémiologiques régionaux depuis la semaine 31 témoignent d'une reprise active de la circulation du virus COVID 19 dans le département de Meurthe et Moselle. Après une multiplication par 2 du nombre de cas positifs en une semaine en semaine 35, le taux d'incidence continue à augmenter pour atteindre du 12 au 18/10 le taux de 173 cas pour 100 000 habitants et le nombre de 339,1 la semaine du 20 au 26 octobre 2020, dépassant ainsi au niveau du département, le seuil d'alerte maximal de 250 pour 100 000 hab en semaine 43. Le taux d'incidence a augmenté pour atteindre un pic en semaine 44 avec un taux d'incidence de 435,9 pour 100 000. Une diminution est amorcée en semaine 45 pour arriver en semaine 47 (16 au 22 novembre) légèrement au-dessus du seuil d'alerte renforcée avec un taux d'incidence de 161,7 pour 100 000 hab.

Taux d'incidence pour 100 000 habitants :

| | Grand Est | Meurthe et Moselle | Métropole |
|------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Semaine 31 | 8,1 | 16,7 | |
| Semaine 32 | 9,8 | 20,7 | |
| Semaine 35 | 27,8 | 32,2 | |
| Semaine 36 | 31,0 | 36,7 | |
| Semaine 37 | 41,0 | 56,7 | 79,5 |
| Semaine 38 | 45,6 | 52 | 65,5 |
| Semaine 41 | 93,5 | 115,4 | 123,6 |
| Semaine 42 | 158 | 173,2 | 199,1 |
| Semaine 43 | 325,3 | 302,8 | 356,1 |
| Semaine 44 | 459,0 | 435,9 | 469,5 |
| Semaine 45 | 427,7 | 360,8 | 338,3 |
| Semaine 46 | 257,4 | 223,4 | 189,0 |
| Semaine 47 | 176,5 | 161,7 | 155,6 |

L'incidence à l'échelle de la Métropole du Grand Nancy est en baisse comme sur le reste du département depuis la semaine 45.

Les analyses portent uniquement sur les résultats des RT-PCR des laboratoires de biologie médicale hospitaliers ou de ville, de sorte que les taux d'incidence peuvent être sous-estimés en fonction du nombre de tests antigéniques réalisés.

Dans les 5 métropoles, le recul du nombre des nouvelles infections entre les semaines 46 et 47-20 est moins important qu'entre les semaines 45 et 46-20. C'est particulièrement le cas chez les 65 ans et plus où le recul est très modéré à Nancy (-9%).

Pour les taux de positivité, tous âges, le recul est de moindre ampleur également, particulièrement à Nancy (-0,3 point). La stagnation du taux de positivité, associée à une forte contraction du nombre des prélèvements peut refléter une sous-estimation des taux d'incidence réels dans ces territoires.

Globalement la circulation virale reste importante dans toutes les classes d'âge et particulièrement chez les 80 ans et plus, où les taux d'incidence demeurent très élevés et diminuent peu.

68 clusters sont actuellement suivis en Meurthe et Moselle par l'ARS dans le cadre du contact tracing de niveau 3.

La typologie des clusters a évolué. En effet au mois de septembre ce sont surtout des clusters « de jeunes » qui se sont développés et étaient majoritaires. Or aujourd'hui les clusters en structure médico-sociale sont les plus importants.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



De plus la répartition géographique a elle aussi évolué : tous les territoires sont impactés par cette épidémie, les clusters y sont présents.

Au niveau hospitalier, la tension a légèrement baissé également. Les lits de réanimation ne sont pas occupés uniquement par des patients covid, est atteint un taux d'occupation de 85% (patients covid et non covid), indiquant qu'il y a, en plus de la gestion des cas covid, une continuité de la prise en charge des patients par ailleurs.

Près de la moitié des cas étant asymptomatiques, ce sont les gestes barrières qui sont le meilleur rempart à la propagation du virus.

Les efforts faits par les acteurs des entreprises, de l'éducation, les autorités préfectorales, sanitaires et les municipalités doivent s'accompagner d'une grande rigueur de la population et en particulier de ceux en contact avec les personnes les plus fragiles dans le respect des mesures barrières.

Il est important de maintenir l'adhésion de la population aux mesures barrières de protection individuelle (port du masque, respect de la distanciation sociale, lavage des mains et utilisation de solutions hydro-alcooliques) car même si nous observons une baisse de l'incidence, le virus circule toujours activement avec des taux d'incidence toujours plus important que ceux observés durant l'été et nécessitent toujours une vigilance de chacun à chaque instant.

Dans ce contexte, il apparaît que le port du masque est d'autant plus important que les règles de distanciation sont plus difficiles à respecter en particulier dans les zones à forte densité de population. Le respect de la distanciation physique est aussi très important. La mise en place du confinement pour une durée d'un mois a représenté un élément important contribuant à faire baisser la propagation du virus sur le territoire.

Aussi, cette nouvelle étape impose aux pouvoirs publics de prendre les mesures adaptées pour contenir la propagation d'une épidémie qui, à ce jour, a causé plus de 50 000 décès en France en dépit de mesures rigoureuses d'interdiction de la plupart des déplacements durant deux mois, en évitant d'avoir à adopter de nouveau des mesures ayant un coût économique et social élevé.

Le département de Meurthe et Moselle doit répondre à l'état d'urgence sanitaire et doit adapter les mesures réglementaires à l'évolution de l'épidémie dans le département.

Dans le cadre du classement du département en zone d'alerte, les préfets sont autorisés à prendre des mesures spécifiques notamment sur le port du masque obligatoire dans toute circulation maintenue durant cette période de confinement avec le maintien d'un certain nombre de services à la population, et sur le respect des mesures de distanciation.

Compte tenu des différents éléments exposés ci-dessus l'ARS Grand Est émet un avis très favorable à un renforcement des mesures déjà prises au regard de l'évolution de la situation épidémique avec le respect du port du masque et son extension autant que nécessaire.

La Déléguée territoriale de Meurthe et Moselle par intérim de l'ARS Grand Est

Aline OSBERY